



COMPTE-RENDU SOMMAIRE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER

Le **mardi 09 février 2021** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Verneuil-Sur-Seine, légalement convoqué le **3 février 2021**, s'est réuni à l'Espace Maurice Béjart, sous la présidence de Monsieur **Fabien AUFRECHTER**, Maire ;

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de : **33** Quorum : **17**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Olivier MELSSENS, Ida GONTHIER, Paul MALLERET, Louisette FEDIERE, Michel DEBJAY, Marie-Claude BOURDON-BENHAMOU, Eugène DALLE, Carole GODARD, Olivier LUJIC adjoints ;

Mesdames et Messieurs, Socrate GABRIELIDES, Abderrahim CHAHBOUN, Caroline PISICA, Catherine CHARUEL, Nathalie PRUVOT, Georges-Edouard BACLE, Rania SLIM, Anthony HERRY, Sophie GARREC, Maria DA SILVA PARAUTA, Ania REDJDAL-ORTELLI, Cyril AUFRECHTER, Pascale DESHAYES, Julien FREJABUE, Philippe LUSSEAU, Fabienne HUARD, Fabien LEMOINE, Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Jean-Marie MOREAU, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Philippe LENFANT représenté par Eugène DALLE,
Lorraine DELMAS représentée par Fabienne HUARD,
Laurent PRUD'HON représenté par Pascale DESHAYES,
Carmen ROBERT représentée par Jean-Marie MOREAU.

Absents excusés :

Nombre de pouvoirs : **4**

Nombre de conseillers effectivement présents : **29**

Nombre de votants : **33**

Secrétaire de séance : Olivier MELSSENS

Après avoir fait procéder à l'appel nominal et s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre a été adopté à l'unanimité.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE ET SES COMMUNES MEMBRES

Le conseil municipal, **à la majorité**, (7 abstentions : Ida GONTHIER, Louisette FEDIERE, Eugène DALLE, Philippe LENFANT représenté par Eugène DALLE, Nathalie PRUVOT, Fabienne HUARD, Lorraine DELMAS représentée par Fabienne HUARD), DÉCIDE d'émettre un avis favorable AVEC RÉSERVES au projet de Pacte de gouvernance tel que transmis en date du 16 décembre 2020 et de notifier la présente délibération à la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES MULTI-ACCUEILS DE LA VILLE : ACTUALISATION ET MODIFICATION

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **ADOpte** les modifications apportées au règlement de fonctionnement des multi accueils de la ville de Verneuil-sur-Seine.

CREATION D'UN POSTE EN APPRENTISSAGE ET MODIFICATION DU NIVEAU DE DIPLOME DU POSTE D'APPRENTI EN COMMUNICATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement des apprentis conformément au tableau suivant :

Direction/service	Emploi	Diplômes
Informatique et téléphonie	1 apprenti(e) informaticien	Bac à bac +3

et de modifier le niveau de diplôme de l'apprenti(e) en communication de Bac à Bac+5 ; **DIT** que les dépenses budgétaires inhérentes seront imputées au chapitre globalisé 012 du budget de la Direction des Ressources Humaines et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MARS 2021

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents afin de prendre en compte les différentes mobilités et créations de postes au sein de la Commune depuis le Conseil Municipal du mois de décembre 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** :

- la création des postes visés dans le tableau annexé à la présente délibération,
- les déclarations de vacance correspondantes,
- la suppression des postes visés dans le tableau annexé à la présente délibération ;

APPROUVE le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe et **DIT** que les dépenses budgétaires inhérentes seront imputées au chapitre globalisé 012 du budget de la Direction des Ressources Humaines.

REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LES ELU(E)S MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE LEUR MANDAT

Considérant la nécessité de définir les modalités de prise en charge des frais engagés par les élus, le Conseil Municipal, à la majorité, (1 vote contre : Louissette FEDIERE et 8 abstentions : Olivier MELSENS, Marie-Claude BOURDON-BENHAMOU, Caroline PISICA, Nathalie PRUVOT, Rania SLIM, Sophie GARREC, Maria DA SILVA PARAUTA, Ania REDJDAL-ORTELLI), **DECIDE** que les frais engagés par les élus municipaux sont pris en charge par la Commune tel que défini en annexe à la présente délibération et dans le respect du cadre réglementaire en vigueur et **DIT** que les dépenses budgétaires inhérentes seront imputées au chapitre globalisé 012 du budget de la Direction des Ressources Humaines.

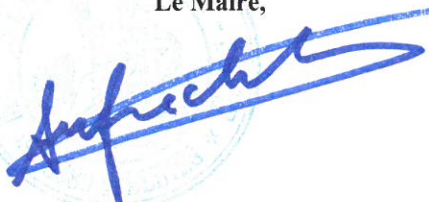
APPROBATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer la Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux de la Communauté urbaine annexée à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance.

Fait à Verneuil-sur-Seine le 9 février 2021

Le Maire,



Fabien AUFRECHTER